

Jean-François de CAFFARELLI
Conseiller Général de l'Orne
Maire de Vaunoise
Président de la Communauté de communes du Pays bellémois

Le 18 janvier 2010

VŒUX 2010

Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues élus,
Chers Amis,

➤ Merci tout d'abord à Vincent Segouin et à la municipalité de Bellême d'avoir accepté de nous ouvrir cette salle pour cette rencontre annuelle instituée en 2005 et à laquelle vous me faites l'amitié de participer très nombreux chaque année.

➤ Ce mois de janvier 2010 marque non seulement le passage à une année nouvelle mais aussi l'entrée dans une nouvelle décennie. Pour notre territoire il est aussi la date anniversaire des dix ans de la création de notre Communauté de communes du Pays bellémois, à l'initiative de Luc de Romanet.

➤ Dans mes propos de ce soir, je vais donc vous rappeler le chemin que nous avons parcouru au cours de ces dix ans et vous proposer des idées pour tenter d'aborder au mieux les dix prochaines années.

➤ **Notre Communauté de communes a donc dix ans ! Quel bilan peut-on en faire ?**

Je retiens pour ma part que la création de la CdC nous a permis :

- de mettre en place un nouvel esprit et de nouvelles méthodes de travail, avec à la clé plus d'efficacité pour chaque euro de vos impôts : 60% de la part autrefois communale de vos impôts locaux sont aujourd'hui gérés par la CdC ;
- de définir une stratégie d'action pour développer l'attractivité de notre territoire, notamment dans le domaine économique, ce qui nous permet

d'être écoutés et de convaincre nos partenaires lorsque nous défendons nos projets ;

- de réaliser des investissements que nous n'aurions jamais pu nous offrir autrement : en dix ans nous avons réalisé 12 millions d'euros d'investissements, en mobilisant 5 millions d'euros de financements extérieurs. 51 % de ces investissements ont été consacrés au développement économique.
- de mettre en place des services qui n'existaient pas, ou pas partout, et qui sont aujourd'hui accessibles à tous les habitants de nos 14 communes : Crèche – Halte garderie, Relais Assistantes Maternelles, Accueil de loisirs pour les enfants, Maison des Associations, Espace Public Numérique en partenariat avec les CdC du Pays de Pervençères et du Val d'Huisne, Transport à la Demande
- de gérer de façon plus efficace nos équipements collectifs en mutualisant les moyens et en abaissant nos coûts.

Ces dix années de travail commun de tous les élus de nos communes et de la CdC ont abouti aux réalisations que vous connaissez et à la perception de notre territoire par l'Etat, le Département, la Région, nos autres partenaires, les entrepreneurs avec lesquels nous sommes en contact, comme un territoire qui a des projets et qui se donne les moyens de les réaliser.

La question est maintenant de savoir ce qu'il faudra faire pour traiter les problèmes de demain.

➤ **Permettez-moi de quitter quelques instants notre territoire pour évoquer les évolutions économiques et sociales apparues durant la décennie 2000, qui ont transformé de façon très importante nos comportements et le cadre de nos activités, ou qui portent en germe de telles transformations.**

J'en ai retenu quatre qui m'apparaissent les plus significatives, et dont nous devons tenir compte pour la conduite de notre action collective ici dans notre département de l'Orne et en Pays bellêmois :

- en premier lieu : la **révolution des communications** avec la généralisation absolue du téléphone portable (taux de pénétration de 93% en France) et l'accès à Internet (près de 19 millions d'abonnements à Internet haut débit en France) et la « convergence » entre Internet, le téléphone et la télévision. Ces outils et ces évolutions technologiques ont impacté tous les compartiments de notre vie, aussi bien notre vie personnelle que

professionnelle et sociale : nous pouvons aujourd'hui accéder quasi instantanément à toute l'information, la transmettre et la partager.

Ceci a généré l'émergence de nouveaux usages : c'est le cas notamment de ce que l'on appelle « les réseaux sociaux ». On peut aujourd'hui échanger et de partager de façon virtuelle, avec une très grande rapidité et avec des capacités d'illustration quasi-illimitées des idées, des « coups de cœur » et des « coups de gueule » avec sa famille, même éloignée, et avec la terre entière si on le souhaite. Les blogs, Facebook et autres MySpace sont aujourd'hui des données qui impactent aussi l'action politique et la gestion de nos collectivités.

- Les années 2000 ont vu se développer **la consommation « low cost »**, c'est-à-dire celle consistant à rechercher le plus bas coût possible pour un produit ou un service. Appliqué originellement aux billets d'avions, le concept imprègne progressivement des domaines de plus en plus nombreux de la vie économique et de la consommation. On l'observe par exemple avec la multiplication des magasins « hard discount » mais aussi dans le domaine des services à la personne ou aux entreprises. Pour mieux consommer low-cost et trouver les meilleures offres, beaucoup de particuliers et aussi des acheteurs d'entreprises traquent la bonne affaire sur internet. Si la recherche d'économies est bien entendu légitime, la puissance de ce mouvement n'est évidemment pas sans conséquence sur nos entreprises et sur les conditions de leur développement : les difficultés actuelles du secteur laitier ne sont à mon avis pas sans lien avec ce nouvel aspect du fonctionnement de notre économie.
- La prise de conscience collective de la nécessité d'intégrer **l'exigence du développement durable** dans nos comportements économiques et sociaux. C'est un enjeu essentiel : il ne doit pas nous conduire ni à des culpabilisations imbéciles ni à des comportements régressifs, ni aux faux-semblants qui conduisent à affubler tout et n'importe quoi du qualificatif « vert » pour des raisons de marketing primaire. En revanche l'exigence du développement durable est un formidable moteur pour l'innovation scientifique, sociale et économique. De nouveaux secteurs d'activité s'ouvrent et vont s'ouvrir. Un territoire comme le nôtre doit pouvoir saisir cette chance.
- Enfin, alors que depuis trop longtemps trop de responsables politiques se livraient à une contemplation sans fin du nombril de la France et se perdaient en réflexions circulaires sur la possibilité de réformer notre pays, nos concitoyens ont clairement manifesté en 2007 leur conscience que la France avait pris du retard en hésitant trop longtemps à entrer dans le 21e siècle et s'accrochant trop longtemps à l'idée que l'époque bénie où les

grandes puissances se partageaient la production des richesses du monde pourrait durer toujours.

Les Français ont fondamentalement accepté **l'idée que des réformes fondamentales sont nécessaires dans le fonctionnement de notre pays**, même si, au jour le jour, le rythme de celles-ci, le fait qu'elles ne produisent pas des effets immédiats les conduit à exprimer des préoccupations, des inquiétudes ou des critiques à l'égard de tel ou tel projet.

➤ **Face à ces changements et aux défis qu'ils nous lancent, la solidité de notre CdC constitue un atout incontestable pour le Pays bellêmois, nous ne pouvons cependant pas faire l'économie d'une réflexion sur l'avenir. D'autant que, vous le savez, le Président de la République a rappelé jeudi dernier à Mortagne, le grand prix qu'il attache à la réforme des collectivités territoriales qu'il a initiée.**

Il ne s'agit pas d'une question idéologique ou théorique. Il s'agit tout simplement de nous demander quels services nos collectivités devront rendre demain à nos concitoyens, et avec quelle organisation pour être efficaces à un coût supportable pour les ménages et pour les entreprises.

Trois constatations tout d'abord :

- Les besoins de nos concitoyens auxquels les collectivités locales rurales doivent répondre ont profondément changé ;
- Les enjeux du développement futur de nos territoires ruraux exigent la mise en œuvre de politiques ambitieuses et inventives sur des bassins de vie ;
- La réforme des collectivités territoriales va modifier la donne en ce qui concerne les relations des territoires avec les échelons de décision.

1- Créée en 1791, l'organisation communale actuelle a démontré sa grande efficacité dans le contexte de la France du XIX^{ème} et de la première moitié du XX^{ème} siècles.

Dans les zones rurales qui sont les nôtres, la commune constituait le bassin de vie d'une grande partie de la population, dont la vie et l'activité économique s'exerçaient pour l'essentiel sur le territoire communal.

Dans ce contexte les communes assuraient l'essentiel des services publics nécessaires à la population : service public de l'éducation avec les écoles communales, préservation de l'ordre public par la présence du maire et

éventuellement l'action du garde champêtre, exercice de la solidarité par le bureau d'aide sociale, entretien de la voirie et de l'espace par les cantonniers, état-civil qui enregistrait des naissances et des décès qui, contrairement à aujourd'hui, avaient lieu eux aussi sur le territoire communal.

Or nos modes de vie ont profondément changé.

Aujourd'hui, dans nos territoires ruraux, les membres d'une famille :

- font des trajets de plusieurs kilomètres ou dizaines de kilomètres pour exercer leur emploi,
- utilisent les services de la crèche intercommunale pour assurer la garde des jeunes enfants,
- prennent les cars scolaires non seulement pour aller au lycée ou au collège, mais aussi pour rejoindre l'école primaire ou maternelle,
- organisent leurs loisirs dans le cadre d'associations ou de clubs sportifs très souvent intercommunaux,
- trouvent sur Internet des informations fiables et complètes sur des sujets ou autrefois le maire ou le secrétaire de mairie était l'interlocuteur de référence,

ainsi la « consommation » de services publics a profondément changé.

2- Les enjeux du développement futur de nos territoires ruraux exigent la mise en œuvre de politiques ambitieuses et inventives pour que les habitants de nos territoires bénéficient réellement de l'égalité des chances évoquée par Nicolas Sarkozy à Mortagne.

Le diagnostic et les travaux conduits au sein du Pays du Perche ornais pour élaborer le programme d'actions proposé dans le cadre du volet territorial du contrat de projet Etat-Région 2007-2013, ont bien mis en lumière le champ des actions à conduire pour maintenir la dynamique de notre territoire :

- conforter notre situation démographique : en adaptant le territoire au vieillissement de la population et en attirant des jeunes et des actifs pour compenser ce vieillissement organiser l'accueil de nouveaux arrivants sur le territoire ;
- maintenir et développer les services à la population, notamment dans le domaine de la santé : pour couvrir les besoins de la partie vieillissante

de la population et pour conserver l'attractivité de notre territoire vis-à-vis de nouveaux arrivants ;

- assurer le renouvellement de notre tissu économique : assurer la transmission des entreprises existantes, attirer des activités nouvelles susceptibles de valoriser les atouts de notre territoire (position géographique, savoir-faire, qualité de vie), obtenir l'accès au haut-débit de nos sites d'activité ;
- augmenter la qualification des emplois pour garder les jeunes diplômés sur le territoire).

Toutes ces actions sont nécessaires pour éviter que nos territoires ne soient un jour disqualifiés par l'effet du couperet de la « fracture territoriale ».

3- Il va falloir s'insérer dans un univers institutionnel nouveau et avoir la capacité de se faire entendre des décideurs : la RGPP a fortement recentré les services de l'Etat sur l'échelon régional, le remplacement des conseillers généraux par des conseillers territoriaux moins nombreux et la clarification des compétences respectives des départements et des régions, aboutiront à ce que pour un nombre croissant de domaines l'échelon décisionnaire pour des actions conduites au niveau de nos intercommunalités actuelles soit l'échelon régional.

Dans ce nouveau cadre nous devons disposer d'une structure :

- dotée de moyens humains et d'intelligence collective suffisantes pour imaginer, élaborer et gérer les projets et les actions -qui devront souvent être totalement innovants- nécessaires pour répondre aux besoins de nos territoires ;
- disposant d'une « force de frappe » financière suffisante pour porter les actions et les projets : peu de nos communes actuelles ont cette capacité, les soutiens financiers importants dont nos communes ont pu bénéficier dans la période 1995-2001 de la part de l'Union Européenne et de l'Etat appartiennent à un passé révolu ;

et éviter le gaspillage de temps et d'énergie que représentent les procédures décisionnelles actuelles à chaque fois qu'un sujet concerne plusieurs collectivités, même lorsqu'elles appartiennent au même bassin de vie : actualiser les statuts d'une CdC pour répondre à un nouveau besoin, sur lequel tout le monde est d'accord, peut prendre plusieurs mois le temps que tous les conseils municipaux concernés délibèrent.

➤ **J'ai donc proposé à mes collègues maires de travailler sur la création d'une « commune nouvelle » sur la base du dispositif volontaire proposé par le projet de loi de réforme des collectivités territoriales**

Ce dispositif qui se substitue au dispositif ancien de la loi dite « Marcellin » sur les fusions de communes, qui s'est avéré inadapté.

Le projet de loi prévoit que les communes nouvelles relèveront du régime juridique des communes avec les mêmes organes que sont le conseil municipal et le maire. Il est à noter que, dans l'attente du prochain renouvellement des conseils municipaux le conseil de la commune nouvelle sera composé, au prorata de la population des élus des conseils municipaux existant avec présence minimale du maire et des adjoints.

Les conditions d'exercice du mandat de conseiller de commune nouvelle sont les mêmes que pour les communes à l'exception des indemnités sur lesquelles nous reviendrons dans la partie nouveautés.

En termes de compétences la commune nouvelle exercera bien entendu les compétences des communes auxquelles elle se substituera ainsi que les compétences de la CdC à laquelle elle se substituera également.

Le projet de loi prévoit également que les anciennes communes subsistent en tant que communes déléguées.

Si l'attachement à la commune demeure fort chez nos concitoyens et chez les élus, et c'est légitime et naturel, il me semble que nos dix ans d'expérience intercommunale nous permettent aujourd'hui d'envisager sereinement de franchir maintenant cette étape supplémentaire.

En tout état de cause, la préservation de ce qui a fait la réussite des structures communales : proximité, écoute et capacité d'animation, constituera un point central de notre réflexion. Dans les territoires ruraux particulièrement, la présence au plus près du terrain de l'institution communale et des élus qui l'animent constituent depuis deux siècles un repère fort et un gage d'attention de la collectivité à la situation de chacun, qui rassure, qui garantit l'ordre public et qui insuffle du dynamisme.

Lors de la mise en place de la nouvelle commune, la capacité à préserver cette proximité constituera donc un enjeu politique et une condition de la réussite :

- la réussite tiendra à la capacité des structures mises en place et aux élus qui les animeront, d'apporter à chaque habitant du territoire la même capacité

d'écoute et de réactivité qui est reconnue aux maires actuels, avec si possible une efficacité renforcée dans la réponse au besoin exprimés ;

- enfin la mise en place de nouvelles structures devra préserver la vitalité du tissu associatif, souvent soutenu par les municipalités et qui est indispensable à l'animation de notre territoire : il sera sans doute même nécessaire de renforcer l'attention qui y est portée.

En ce qui me concerne ma conviction est faite : forts de nos acquis des dix dernières années, Bellême et le Pays bellêmois ont toutes les raisons de se donner comme ambition d'être parmi les premiers territoires à se structurer de cette façon et de devenir ainsi une nouvelle commune de près de 6 000 habitants, dotée des moyens de répondre aux besoins de nos concitoyens pour les prochaines décennies.

Nous allons donc y travailler pour être prêts à prendre une décision lorsque la réforme rentrera en application. Tous les aspects techniques seront soigneusement étudiés et, en tout état de cause, vous aurez vraisemblablement tous à vous prononcer sur ce sujet puisque le projet de loi prévoit une consultation des électeurs des communes concernées.

Agissons donc pour avoir une longueur d'avance !

➤ **Pour ceux qui pourraient craindre que ce travail prospectif nous entraîne à négliger la résolution quotidienne des questions d'aujourd'hui, croyez bien qu'il n'en sera rien.** Le programme de travail de la CdC pour les prochaines semaines est bien rempli et il est bien concret :

- Réactualisation de notre programme de travaux de voirie suite aux intempéries qui ne sont pas sans conséquences sur l'état de certaines de nos routes,
- Mise en location d'un nouveau bâtiment d'activités permettant l'installation d'une entreprise de 8 emplois sur l'agglomération bellêmoise
- Lancement des travaux sur l'approche intercommunale de l'urbanisme
- Lancement de l'étude sur la numérisation des zones d'activités de l'agglomération bellêmoise et le déploiement du très haut débit Internet sur le territoire

- Etude de création d'un télécentre autour de la pépinière d'entreprises pour l'accueil et le développement des télétravailleurs sur notre territoire
- Exploitation de l'étude concernant les flux commerciaux sur le Pays bellêmois
- Lancement du diagnostic des installations d'assainissement non collectif (la décision du groupement avec les 2 autres CdC n'a pas été encore prise par le Conseil)
- Lancement fin 2010 des démarches préparatoires à une nouvelle Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le Pays bellêmois (avec un accent sur les logements locatifs, sur les travaux aux économies d'énergie et sur l'adaptation des logements au maintien à domicile)
- Lancement du diagnostic pour l'Accessibilité des Etablissements Recevant du Public
- Appui à la mise en place du réseau de coordination gérontologique
- Organisation d'un forum des métiers en partenariat avec le collègue
- Edition du dépliant touristique du Pays bellêmois pour l'année 2010 (10 000 exemplaires) et étude sur la réalisation de guides sonores de visites en Pays bellêmois téléchargeables sur Ipod et Iphone
- Etude de la création de circuits de cyclotourisme permettant notamment de rattacher le Pays bellêmois au projet de Voie Verte.

➤ Je veux saisir l'occasion de cette réunion de ce soir pour rendre hommage à tous ceux dont le métier est de servir nos collectivités communales, la CdC, le Département, sans oublier les services de l'Etat qui sont nos partenaires quotidiens.

Les projets et les idées lancés par les élus que nous sommes ne peuvent aboutir que si nous pouvons nous appuyer sur des collaborateurs compétents, imprégnés du service de l'intérêt général et imaginatifs.

C'est le cas en Pays bellêmois et au nom de mes collègues élus, je remercie particulièrement toutes celles et tous ceux qui au sein de la Communauté de communes, dans nos communes font avancer les choses au quotidien.

Je veux bien entendu saluer également l'action des agents du Conseil général présents sur notre territoire :

- ceux de l'Agence des Infrastructures,
- ceux des Services sociaux,
- ceux du Golf départemental,

et également les agents qui participent aux missions du Conseil général :

- les agents de Hôpital-EHPAD de Bellême,
- les sapeurs-pompiers des centres de secours de Bellême et d'Igé, maillons locaux du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Je veux saluer enfin les entrepreneurs et les agriculteurs qui aux côtés des communes et des agents du Conseil général ont contribué à rétablir les voies de communication lors des intempéries des dernières semaines.

➤ Permettez-moi de terminer en souhaitant à chacun d'entre vous personnellement, et à tous les habitants du canton de Bellême et du Pays bellêmois, une très bonne et heureuse année, en souhaitant que 2010 vous apporte le meilleur de ce que vous pouvez espérer et soit une année de réussite et de progrès pour notre territoire, ses habitants, ses associations et ses entreprises.